

A noter

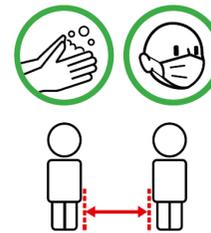
- L'ensemble de ces recommandations peuvent être **adaptées par les agences régionales de santé (ARS)** en fonction de la situation épidémique locale.
- Des mesures plus restrictives ne pourront être prises **qu'à la stricte condition que la situation sanitaire locale soit particulièrement dégradée.**

Rappels

- Conformément à la doctrine « **tester, alerter, protéger** », les personnes cas contact vaccinées et testées négativement ne doivent pas s'isoler (les cas contacts vaccinés doivent réaliser un test immédiat puis un nouveau test à J+7), **sauf lorsqu'elles sont identifiées comme cas contact à risque d'un cas possible ou confirmé du variant Omicron**
- Les mesures de gestion plus restrictives, en particulier l'arrêt des visites et la suspension des sorties **doivent demeurer exceptionnelles.** Elles doivent être **adéquates, proportionnées et limitées** dans le temps afin de maintenir au maximum le lien social et familial.

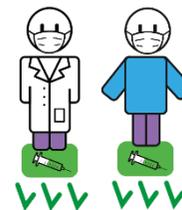
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ACCUEILLANT DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Recommandations pour les fêtes de fin d'année



Les professionnels ainsi que les résidents ou personnes accompagnées sont invités à faire preuve d'une **vigilance particulière** :

- **limiter leur exposition** à risques
- **respecter strictement les consignes** données à l'ensemble de la population générale



Ils doivent être vivement encouragés à :

- effectuer leur **rappel vaccinal** pour **réduire les risques d'infection et prévenir le développement de formes graves** en cas de contamination



Des questions ?
Rendez-vous sur :

Santé.fr

**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**

Afin de concilier **protection des personnes contre le virus** et vie sociale normale, spécialement importante pendant les fêtes, les directions d'établissements et services suivront les **recommandations suivantes** :

Visites des proches



Elles continuent d'être organisées sans prise de rendez-vous, mais elles nécessitent :

- la **présentation d'un passe sanitaire valide** (sauf urgences et situations particulières)
- le strict **respect des gestes barrières**

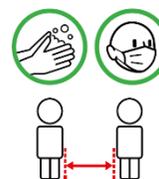
Sorties en familles des résidents



Elles continuent d'être organisées, mais il est recommandé de :

- **respecter les gestes barrières** pendant la durée de la sortie
- **réaliser un test au retour** et à J+7 après le retour

Événements festifs



Les événements festifs peuvent être organisés, mais il est recommandé de :

- **discuter avec les familles** et de consulter les personnes accompagnées
- **mettre en place un plan de table fixe** pour faciliter la recherche des personnes contact en cas de cas positif
- **respecter les gestes barrières**

Professionnels, intervenants extérieurs, bénévoles



Il doit leur être proposé, sans leur imposer :

- **un dépistage** au retour des congés ou absences prolongées

Tester, Alerter, Protéger



Des **opérations de dépistage** pour les résidents et les professionnels **doivent être organisées**, en lien avec l'ARS et en mobilisant les ressources du territoire (pharmaciens, médecins, centres de vaccination, etc.)